

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1034

présenté par

M. Poisson, M. Straumann, M. Cinieri, M. Foulon, M. Tian, M. Fromion, M. Vitel, Mme Schmid,
M. Albarello, M. Le Mèner, M. Salen, Mme Le Callennec, M. Breton, M. Solère, M. Decool et
M. Censi

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aucune justification à la création d'un service public numérique.